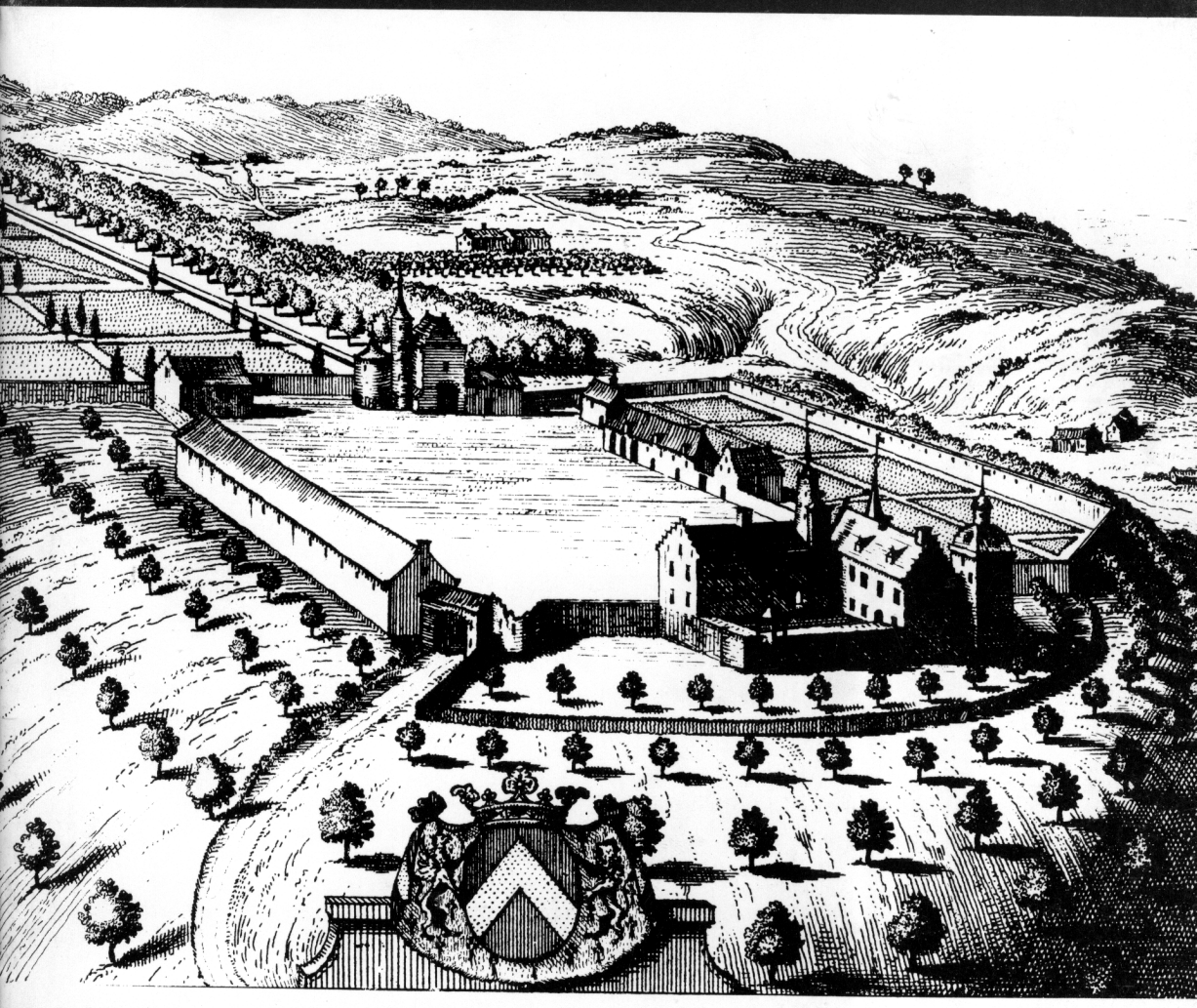
ENTRE SENNE ET SOIGNES

Bureau de dépôt :
1460 ITTRE

LXIV-1989
21e année

Trimestriel
4e trim. 1989



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. : 067/64.68.32

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Christian DE BRABANTER, Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1990 (3 n^{os} imprimés)
Abonnement Ordinaire : 250 F
Abonnement de Soutien : 400 F
Abonnement d'Honneur : 600 F

Pour la collection des numéros disponibles, s'adresser à la Rédaction.

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (fin)

Monsieur et Madame Luc DESMARETS, Ittre.
Monsieur et Madame Paul PIERSON, Virginal.

MEMBRES DE SOUTIEN (fin)

Monsieur Arthur BRANCART, Ittre.
Monsieur Charles DEWAANDELEER, Bruxelles.
Monsieur et Madame Francis HANAPPE, Ittre.
Monsieur Francis HUART, Hennuyères.
Monsieur et Madame Louis LECLERCQ, Ittre.
Monsieur Gustave MOYERSOEN, Ittre.
Monsieur Jean-Pierre NECHELPUT, Rebecq-Rognon.
Monsieur et Madame Fernand NIELS, Rebecq-Rognon.
Monsieur et Madame Bernard QUAIRIAUX, Ittre.
Madame Robert PIERART, Ittre.
Monsieur et Madame Harold VANCAMPENHOUT, Virginal.

COTISATIONS 1990

Une invitation au réabonnement avec un bulletin de virement vous parviendra début janvier

Grand merci d'avance

UN PROCES A ITTRE EN L'AN VI DE LA REPUBLIQUE (1798)

1789 : LES REVOLUTIONS FRANCAISE ET... BRABANCONNE

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux se réunissent à Versailles ouvrant la Révolution Française. Un grand désir de réformes, une opposition à l'absolutisme royal et la volonté d'obtenir une Constitution aiguillonnent le Tiers Etat (l'un des trois ordres en France avec la noblesse et le clergé) qui se proclame bientôt Assemblée Nationale. La Bastille est prise d'assaut le 14 juillet et, le 26 août 1789, l'Assemblée Nationale adopte la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Chez nous, dans les Pays-Bas Autrichiens, Joseph II, « despote éclairé », suscite partout le mécontentement. Ses réformes « touche-à-tout » font l'unanimité contre lui et la révolte éclate bientôt sous la direction des avocats Henri Van der Noot et Jean-François Vonck. Le premier, conservateur, défend les privilèges sociaux et le second, progressiste, est partisan d'un gouvernement constitutionnel.

Une armée constituée en Hollande vainc les Autrichiens à Turnhout et s'impose à Gand et à Bruges. Le 17 novembre 1789, les Autrichiens évacuent Bruxelles et l'ensemble du pays est bientôt conquis à l'exception du Luxembourg. Le 11 janvier 1790, les Etats de Brabant réunis à Bruxelles instituent la République des Etats-Belgiques-Unis, une confédération fort analogue à celle des Etats-Unis d'Amérique. Malheureusement, les dissensions et même la guerre civile entre Statistes (partisans de Van der Noot) et Vonckistes ont rapidement raison de la Révolution Brabançonne. La faiblesse de la jeune armée facilitera également le retour des Autrichiens. En décembre 1790, après 14 mois, l'aventure est terminée. L'empereur Léopold II, qui a succédé à son frère Joseph II à la mort de celui-ci, gouverne à nouveau les Pays-Bas.

Nivelles, Ittre et Tubize auront constitué un centre Statiste. Le marquis d'Ittre, Eugène-Gillion de Trazegnies, qui a épousé il y a 20 ans l'héritière des marquis de Rifflart, est une personnalité fort active et influente de la jeune république des Etats-Belgiques-Unis. Recrutant sans cesse des volontaires pour l'armée, il est même le maître incontesté de la partie orientale de la Mairie de Nivelles. La ville de Nivelles fournira 151 volontaires, Tubize 61, et Ittre 50. 444 volontaires au total pour la Mairie, la plupart venus à l'appel du marquis d'Ittre.

1792 A 1794 : LES RETOURS SUCCESSIFS DE L'AUTRICHE ET DE LA FRANCE

Moins d'un an et demi après le retour des Autrichiens, la France déclare le 20 avril 1792 la guerre à l'Autriche. Le 6 novembre suivant, le général Dumouriez



Une allégorie de l'éphémère Révolution Brabançonne (Copyright, Bibliothèque Royale, Bruxelles, Cabinet des Estampes).

entre en Belgique et y remporte la Bataille de Jemappes qui sera considérée comme la première grande bataille de la République Française. Le général entreprend de faire de la Belgique une république autonome mais son projet échoue. Le 15 décembre 1792, la Convention institue l'administration révolutionnaire dans les pays conquis. Les privilèges, impôts et droits seigneuriaux sont supprimés. Mais souvent, ils ne seront remplacés que par les réquisitions, les pillages et l'anticléricalisme des révolutionnaires. Louis XVI est guillotiné le 20 janvier 1793.

Après avoir fait voter des vœux de rattachement à la France, la Convention proclame la réunion de la Belgique le 2 mars 1793. Mais, coup de théâtre, le 18 mars, les troupes françaises sont battues à Neerwinden. Les Autrichiens reviennent pour la seconde fois dans notre pays.

Pourtant, la guerre va continuer. A Paris, pour sauver la Révolution, on crée le Tribunal révolutionnaire et le Comité de Salut Public. C'est la Terreur. La Constitution de l'an I est votée le 24 juin 1793. Elle est assortie d'une deuxième Déclaration des Droits de l'Homme.

On l'appliquera quand la paix sera revenue...

L'armée française réorganisée va désormais reprendre l'offensive. Dès la fin de l'année, la contre-révolution est écrasée à Lyon et en Vendée et les forces étrangères, Autrichiens, Prussiens, Espagnols et Anglais sont chassés de France. Le 26 juin 1794, le général français Jourdan remporte à Fleurus une brillante victoire sur l'armée autrichienne. C'est aussi la fin de la Terreur avec la chute de Robespierre le 27 juillet.

Le régime de la seconde occupation française sera très dur. Les Français ne viennent plus cette fois en libérateurs après l'échec de la Révolution Brabançonne. Notre pays sera traité en pays conquis avec l'imposition de lourdes contributions financières, des prises d'otages, le cours forcé des assignats...

LA NOUVELLE ADMINISTRATION FRANCAISE

Si le Comité de Salut Public a, le 14 août 1794, maintenu les autorités locales, l'année 1795 va voir se dérouler le début d'une réforme générale de nos institutions. Le 31 août, le territoire belge est divisé en neuf départements : Dyle, Escaut, Forêts, Jemappes, Lys, Meuse-inférieure, Deux Nèthes, Ourthe, Sambre-et-Meuse. On les appelle les Départements Réunis. Le Brabant Wallon relève du département de la Dyle avec Bruxelles comme chef-lieu.

Le 1er octobre 1795, la Convention vote officiellement l'annexion de la Belgique à la France. Le 26 octobre enfin, le Directoire remplace la Convention qui est déclarée dissoute.

L'organisation nouvelle est régie par les lois des 7 septembre et 11 octobre 1795. Les communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants sont privées de leur administration particulière et regroupées en cantons. Elles vont être désormais dirigées par une administration commune : l'Administration Municipale du canton. Le gouvernement Français reprochait aux petites communes rurales de ne pas pouvoir fournir les éléments d'une vie municipale sérieuse.

L'Administration Municipale du canton se compose des différents agents municipaux (titulaires ou adjoints; ceux-ci constituent désormais la seule autorité propre des communes), d'un président choisi dans le canton et nommé par les assemblées primaires et d'un commissaire du Pouvoir Exécutif nommé par le Directoire à Paris.

Les agents municipaux et leurs adjoints, chargés de l'exécution des arrêtés de la Municipalité du canton, sont, quant à eux, élus par les assemblées communales composées de citoyens ayant le droit de vote dans les assemblées primaires.

Ce n'est que plus tard, sous le Consulat, en 1800-1801, que les communes auront à leur tête un maire et un maire adjoint (il y aura plusieurs adjoints dans les communes de plus de 2.500 habitants). Le maire et son adjoint seront assistés d'un Conseil Municipal d'au moins dix membres. Toutes ces autorités ne sont pas élues mais nommées par le préfet du département.

L'Administration Municipale du canton de Tubize est composée en 1796 des communes de Tubize, Clabecq, Braine-le-Château, Oisquercq, Ittre, Virginal, Samme, Bornival, Monstreux, Quenast, Rebecq, Rognon, Wisbecq, Bierghes et Saintes.

LE « *DECADI* », LES FETES ET LA PERSECUTION RELIGIEUSE

Par réaction anti-religieuse, la République Française décide de remplacer le repos du dimanche par la célébration du « *décadi* », dixième jour de la décade révolutionnaire. C'est en 1798 que les décadi et jours de fêtes nationales seront consacrés jours de repos de la République. Les écoles, boutiques, ateliers, etc... seront fermés et l'Administration Municipale devra tenir ce jour-là une séance d'apparat publique au cours de laquelle on lira un bulletin « *décadaire* » des affaires de la République. On célèbrera aussi les mariages, les lois seront lues, etc...

Par la loi du 25 octobre 1795, le gouvernement prescrit également la célébration de fêtes nationales au niveau du canton. Elles consistent en des chants patriotiques, des cours sur la morale des citoyens, des banquets fraternels et divers jeux publics locaux. Parmi les fêtes officielles, toutes organisées par des arrêtés d'exécution, citons la fête de la Fondation de la République, la fête des Epoux, de la Jeunesse, de la Souveraineté du peuple, de la Reconnaissance et des Victoires, de

l'Agriculture, de la Liberté et des Vieillards.

En matière religieuse, le Directoire prendra en 1796 plusieurs décisions fort importantes. Les institutions charitables (tables des pauvres, hôpitaux, etc...), gérées jusqu'ici sous le contrôle de l'église, sont transférées au pouvoir communal ainsi que les registres d'état-civil. De nouveaux bureaux de bienfaisance sont créés ainsi que des commissions administratives des hospices civils. Enfin, la loi du 1er septembre 1796 prévoit la suppression des ordres et congrégations religieuses, la fermeture des abbayes et couvents ainsi que la mise en vente de tous leurs biens, mobiliers et immobiliers, au titre de biens nationaux.

En 1797, vont se dérouler les premières élections de la République. Des assemblées primaires seront élues le 21 mars au suffrage censitaire (réservé à ceux qui payent un impôt minimal). Des efforts considérables de propagande furent entrepris pour que les citoyens soient convaincus des bienfaits de la révolution. Mais l'élection de royalistes et de bourgeois modérés va provoquer la colère du gouvernement Français et déclencher une réaction violente. Par un coup d'Etat du 4 septembre 1797, le Directoire éliminera les opposants considérés comme les plus dangereux et cassera les élections les plus favorables. Nous verrons plus loin ce qu'il en résultera dans le canton de Tubize avec la réforme proposée par le fameux commissaire Juminy.

Sur le plan religieux encore, une véritable persécution s'installe. Le gouvernement exige maintenant des prêtres un serment de haine à la royauté et de fidélité à la République. Seuls les prêtres assermentés auront encore le droit de dire la messe. Les autres se cacheront comme ils pourront. Le 4 novembre 1798, le Directoire ordonne la déportation massive des prêtres belges « réfractaires ». Beaucoup heureusement demeureront introuvables.

Bonaparte mettra fin au Directoire par le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) et créera le régime des Consuls. Il négocie enfin le Concordat avec le Pape Pie VII pour se rallier l'opinion catholique et soumettre l'église. Le document sera signé le 16 juillet 1801.

GUILLAUME JUMINY, UN COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXECUTIF EN COLERE, ET LE CITOIEN EUGENE TRAZEGNIES, CI-DEVANT MARQUIS D'ITTRE

Nous sommes le 6 février 1798 (18 pluviôse an VI) à Tubize, à l'auberge - cabaret de Géry Landercy. Le nouveau commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration Municipale du canton de Tubize, Guillaume Juminy, est de fort méchante humeur. Les agents municipaux de presque toutes les communes tiennent séance et sont assistés de plusieurs experts pour préparer une nouvelle répartition des contributions personnelle, mobilière et somptuaire.

Brutalement, Juminy interpelle Jean-Baptiste Evrard, agent municipal d'Ittre : *« Votre sacrédieu de marquis d'Ittre fait tous les jours dire la messe dans son château et il s'y fait des rassemblements pour y assister, au mépris des loix; sous peu il aura une farce ou une scène à laquelle il ne s'attend pas et qui ne lui plaira guères ».* Et il continue, menaçant, d'intimider Jean-Baptiste Evrard en affirmant que *« c'étoit sans doute son grand marquis qui le faisoit taire et manquer à ses devoirs ».* En outre, constatant que l'agent municipal d'Ittre ne porte pas de cocarde au chapeau, il lui lance encore, méprisant, *« qu'il n'étoit qu'un vilain et sacré aristocrate*

ne portant pas de cocarde pour plaire à son citoien marquis et que de toute façon, auprès de lui, un marquis et un savetier, c'est exactement la même chose ».

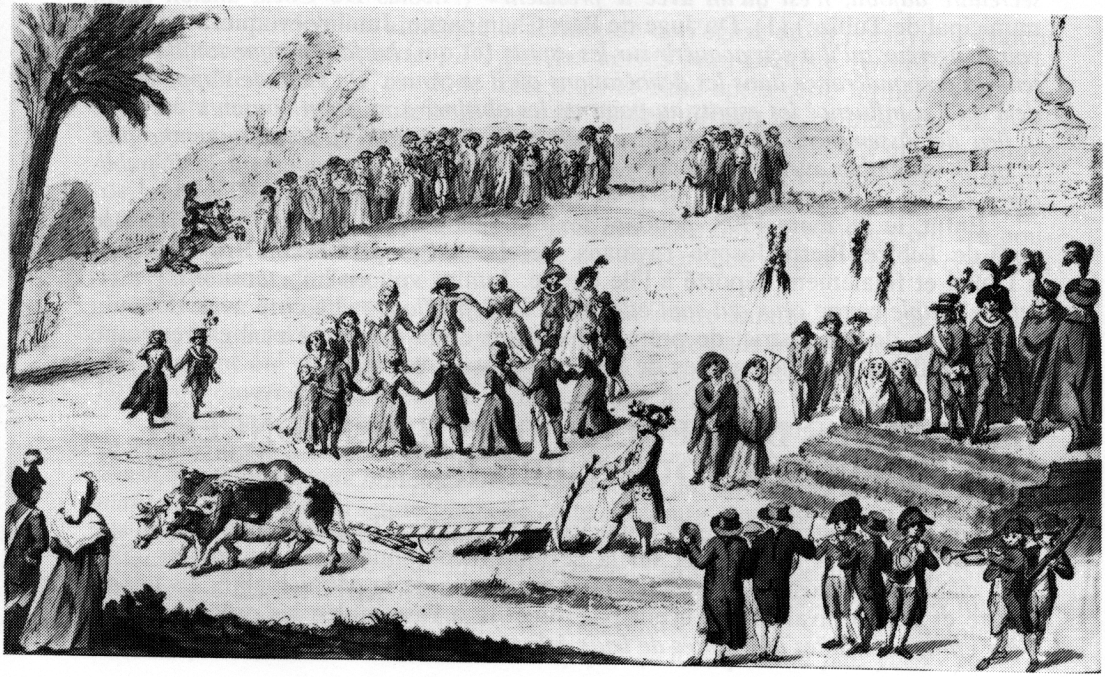
SIX TEMOIGNAGES EN FAVEUR DU CITOIEN TRAZEGNIES

L'agent d'Ittre, Jean-Baptiste Evrard, est fort secoué par ce discours virulent. Rapidement, Eugène-Gillion de Trazegnies est mis au courant des propos tenus à son égard. Il va alors entreprendre une action extraordinairement audacieuse pour l'époque : assigner en justice le commissaire du Directoire Exécutif.

Comme les premières élections primaires du canton tenues à Rebecq en 1797 ont élu des agents municipaux proches de l'Ancien Régime ou des notables modérés, Eugène-Gillion de Trazegnies pourra compter sur leur appui de même que sur l'aide du Juge de Paix, Hugues-Joseph Champagne, son receveur des droits de congé avant l'administration française et son chargé d'affaires actuellement. L'ancien notaire Champagne se fera néanmoins remplacer par son premier assesseur Jean-Baptiste Cooreman.

Six témoins présents à la séance de l'administration municipale du 6 février 1798 déposeront avoir entendu les propos violents assénés à Jean-Baptiste Evrard et leur contenu diffamant pour Eugène-Gillion de Trazegnies. Cinq sont membres de la Municipalité du canton : François-Joseph Paul, l'agent de Bornival; Remi Ipersiel, l'agent de Monstreux; Pierre-Joseph Minne (fils de Jean-Baptiste Minne, l'ancien notaire de Samme), ancien commissaire du Directoire Exécutif avant Ju-

Le 28 juin 1796, la Fête de l'Agriculture est célébrée avec faste dans les nouveaux cantons belges de la République (Copyright, Bibliothèque Royale, Bruxelles, Cabinet des Estampes).



miny, destitué en octobre 1797 et à présent secrétaire adjoint de la Municipalité; Jean Querton, l'agent de Clabecq et Philippe-Joseph Debaise, l'agent de Braine-le-Château. Le sixième témoin est Géry Landercy, l'aubergiste chez qui se tiennent les séances de l'administration (depuis un an environ) et chez qui réside Juminy lui-même.

L'influence d'Eugène-Gillion de Trazegnies devait être grande pour que le propre « logeur » de Juminy ose témoigner en faveur du *« sacrédieu de marquis »*.

DES DESTITUTIONS EN MASSE ET LA DEPORTATION DU CURE DE TUBIZE

Rappelons ici la réaction du Directoire à Paris décidant par le Coup d'Etat du 4 septembre 1797 d'éliminer les opposants aux idées révolutionnaires issus des premières élections de la République. A Tubize, le commissaire du Pouvoir Exécutif, Pierre-Joseph Minne, est destitué en octobre 1797 et la plupart des agents municipaux du canton subissent le même sort le 31 janvier 1798. Mais la mesure n'est connue que le 13 février suivant, sept jours après la fameuse séance de la Municipalité qui vit la colère de Guillaume Juminy contre l'agent d'Ittre et « son » marquis.

Toutes ces destitutions font suite à une réforme proposée par Juminy visant à remplacer toutes les personnes suspectes de ne pas adhérer à l'ordre nouveau. Parmi celles-ci, Antoine-Joseph Godeau, agent de Samme et ancien président de l'Administration Municipale du canton. Pour Juminy, ce dernier peut être considéré comme apte à remplir parfaitement ses fonctions mais se révèle être *« d'une intelligence dangereuse avec le Juge de Paix Champagne, le notaire Lefebvre, le marquis d'Ittre, Parmentier et toute la clique royaliste. Minne destitué faisant fonction de secrétaire adjoint, n'est qu'un avec le président »* (Nicolas De Cock, ancien agent municipal de Tubize) (1). Du Juge de Paix Champagne, Juminy évoquera *« ce pouvoir dangereux qu'il a sçu acquérir sur les esprits* (et qui) *lui fait presque toujours obtenir la prépondérance dans les délibérations où il se trouve. On vient de s'appercevoir déjà qu'il a influencé les esprits au point de les obstiner à ne point consentir à ce que le lieu des assemblées primaires fut ailleurs qu'à Rebecq où il domine comme juge et où il rassemble avec sécurité les fauteurs de conspirations funestes à la République »* (1).

Enfin, le 28 mars 1798, pendant les fêtes de Pâques, Juminy fait arrêter le curé de Tubize, Pierre-Joseph Taymans. Celui-ci est emprisonné à Bruxelles puis à Douai et finalement déporté à l'île de Ré. Juminy voit en lui *« un monstre excitant le peuple contre ceux qui sont attachés à la République »*. Le curé avait défendu aux prêtres de son district de prêter le serment exigé du clergé et il exerçait une grande influence sur les nobles de toute la contrée voisine.

LES PORTES DE L'EGLISE D'ITTRE ENFONCEES PAR LE PEUPLE POUR Y PRIER

Les témoignages des agents municipaux en faveur d'Eugène-Gillion de Trazegnies livreront plus d'un secret sur la période révolutionnaire. Le 6 février 1798, peu avant les propos litigieux de Juminy en séance de la Municipalité, les agents d'Ittre et de Bornival commencent par remettre à l'assemblée les procès-verbaux *« des effractions faites aux portes de leurs églises »* l'avant-veille, le 4 février. A Ittre,



Eugène-Gillion, Marquis de Trazegnies d'Ittre (1739-1803), chambellan actuel (effectif) *de Marie-Thérèse, colonel de cavalerie, valeureux officier de la Révolution Brabançonne, sera le dernier seigneur de l'Ancien Régime à Ittre. Il n'hésitera pas à tenir tête au fougueux commissaire du Directoire Exécutif du canton de Tubize. On remarquera qu'il est manchot et qu'il porte l'insigne du régiment d'élite des Gardes Wallonnes dont il a été enseigne (Collection Marquis de Trazegnies à Corroy-le-Château. Photo Claude Delalieux).*

l'inventaire du mobilier ainsi que la fermeture de l'église et du presbytère avaient été effectués le 15 octobre 1797 par les agents Jean-Baptiste Evrard et Pierre-François Stevens (1). C'est donc trois mois et demi après cette fermeture que les habitants du village enfoncent la porte de l'église, furieux de ne plus pouvoir y entrer. Imaginons Notre-Dame d'Ittre enfermée au cadenas pendant plus de quinze semaines ! Et les agents d'Ittre et de Bornival d'expliquer, comme déjà plusieurs de leurs collègues l'avaient fait antérieurement, que les habitants de leurs villages attachés à la religion dans laquelle ils sont nés et ils ont été éduqués ont cru pouvoir aller prier dans leurs églises comme ils voyaient que cela se faisait à côté dans le département de Jemappes.

C'est ce qui déclenche la fureur du commissaire Juminy. Celui-ci, menaçant, attaque l'agent d'Ittre *« de la manière la plus violente »* sur les effractions et les vols qui auraient été commis à l'église. Et Juminy ajoute en ricanant que *« sans doute l'on avoit ouvert l'église avec une carotte comme à Tubize »*.

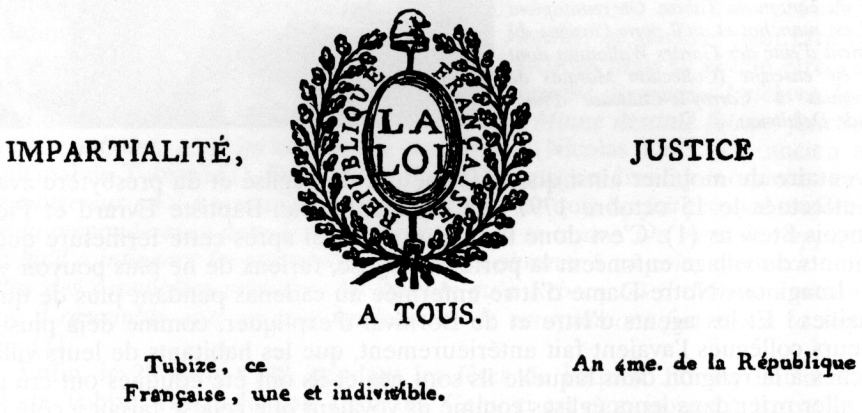
Dans son témoignage, Philippe-Joseph Debaise, de Braine-le-Château, déclare encore qu'il a toujours connu *« le citoien d'Ittre* (Eugène de Trazegnies), *son voisin, pour un homme tranquille, ne se mêlant pas des affaires du temps et se conformant aux loix »*. Le caractère pieux de cette déclaration ne fait pas de doute quand on connaît la fougue du marquis de Trazegnies à combattre huit ans auparavant comme officier de la Révolution Brabançonne. Enfin, Philippe-Joseph Debaise est surpris que l'agent d'Ittre n'ait pas mieux répliqué au commissaire Juminy lors des accusations portées contre Eugène de Trazegnies. Mais, il se rend compte que Jean-Baptiste Evrard *« était tellement stupéfait qu'il ne pouvoit plus guères parler »*.

GUILLAUME JUMINY, ANCIEN MOINE, COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXECUTIF, FUTUR CURE DE OISQUERCQ (1)

Nous avons vu que Guillaume Juminy était l'homme providentiel de la République pour reprendre en main à partir d'octobre 1797 le canton de Tubize peu enthousiaste encore à appliquer les idées révolutionnaires et toujours dirigé par des éléments proches de l'Ancien Régime.

Notre personnage, qui est un ancien moine défroqué, vient de Grimbergen où il a assumé les fonctions de Juge de Paix. Devenu commissaire du Directoire Exécutif à Tubize, il va donner sa pleine mesure et ne va plus quitter le canton. Elément peu recommandable selon certains, ses outrances cacheraient, selon d'autres, un homme avec un idéal et des convictions. Il est en tout cas un fonctionnaire très zélé, davantage encore que les révolutionnaires de Bruxelles ou de Paris. Son langage est direct, bien dans la ligne de l'époque, avec des écarts connus de tous. Guillaume Juminy se fait détester dans l'exercice de ses fonctions et il essuye même un coup de feu le 25 avril 1798.

Il s'assagira pourtant avec la stabilisation de l'Empire et on le retrouvera successivement maire de Saintes, ... vicaire à Tubize et curé de Oisquercq où il mourra en 1828.



Un en-tête de lettre utilisé en 1796 dans le canton de Tubize (Collection Luc-J. Dacosse).

UNE CITATION A COMPARAITRE ET... UNE INTERDICTION FORMELLE DE LE FAIRE

Revenons à notre procès. Eugène-Gillion de Trazegnies, à la suite des propos *« injurieux et diffamans »* proférés contre lui le 6 février dernier, obtient le 27 février 1798 (9 ventôse an VI) du premier assesseur du Tribunal de Paix Jean-Baptiste Cooreman une citation à comparaître à charge de Guillaume Juminy pour le 5 mars suivant.

On lit dans ce document que la *« témérité »* de Juminy est de nature à *« ternir la réputation et l'honneur dudit Trazegnies, nuisible à sa sûreté individuelle et susceptible de le faire passer dans le public pour un citoien réfractaire aux loix »*. Dans ses

attendus, le tribunal constate qu'Eugène de Trazegnies est intéressé à obtenir la rétractation formelle de Juminy, sa condamnation à des dommages et intérêts pour une somme de 100 livres au profit des pauvres d'Ittre et la publication du jugement au nombre de 30 exemplaires à afficher dans toutes les communes du canton, aux frais du commissaire.

La réaction du commissaire du Directoire Exécutif ne se fait pas attendre. Le 1er mars 1798, deux jours après la citation, l'Administration Centrale du département de la Dyle à Bruxelles interdit formellement à Guillaume Juminy de se rendre à la Justice de Paix. Un fonctionnaire public ne peut en aucun cas, selon l'Administration Centrale, être recherché ou inquiété dans l'exercice de ses fonctions, ayant alors toute liberté *« de dire et de faire tout ce qui est à dire et à faire en acquit de son office »*. Visant cette fois l'assesseur Cooreman, l'Administration conclut qu'il a enfreint l'article 203 de l'Acte Constitutionnel et qu'il *« aura indubitablement été trompé par des insinuations étrangères et perfides pour oser se permettre sans une autorisation* ***adhoc*** *de traduire devant son tribunal le Commissaire susdit et empiéter ainsi sur la pouvoir administratif »*.

UN DERNIER MEMOIRE AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET LA REPONSE DE PARIS

Le 20 mars 1798 (30 ventôse an VI), l'avocat d'Eugène-Gillion de Trazegnies, Procope-Albert Le Maire, adresse un mémoire au Ministre de la Justice à Paris, sollicitant l'annulation de l'arrêté de l'Administration Centrale du 1er mars et l'autorisation de citer à nouveau le commissaire Juminy. On y apprend qu'au lieu de notifier cet arrêté en bonne et due forme par l'huissier du Tribunal, Juminy réunit l'assemblée municipale convoquant tant les membres destitués quelques semaines auparavant que ceux qui les remplacent. La résolution prise par l'assemblée est alors *« publiée au son des cloches de toutes les communes du canton »* et ce sont deux gendarmes qui notifient l'arrêté de l'Administration Centrale au château d'Ittre.

Une solide critique de Juminy vient ensuite avec la constatation qu'une infinité de circonstances révèlent que *« les devoirs de son office ne le guidoit et ne dirigeoit pas sa conduite; elles* (les circonstances) *ne peuvent échapper à l'œil impartial et ne font que trop appercevoir que l'envie de nuire à l'appui des faux allégués tant en fonction que hors de fonction étoit sa manie »*. Eugène-Gillion de Trazegnies est à nouveau qualifié de *« citoien paisible qui s'est toujours fait un devoir de suivre avec la plus grande exactitude les loix émanées des authorités constituées »*. Le citoien Trazegnies aurait été *« troublé dans son domicil »*.

Mais dix pages d'arguments juridiques ne suffiront pas à ébranler le Ministre de la Justice, le citoien Lambrechts, dont la réponse sèche et concise arrive le 3 avril 1798 (14 germinal an VI). D'une part, la citation à comparaître de l'assesseur Cooreman au commissaire Juminy restera définitivement sans effet. L'arrêté de l'Administration Centrale interdisant à Juminy de comparaître est d'autre part confirmé.

Pour le Ministre de la Justice, les prétendus propos injurieux de Juminy envers Eugène-Gillion de Trazegnies sont relatifs à la police des cultes et à ses contraventions éventuelles. La surveillance exercée envers les ministres des cultes fait partie intégrante des fonctions administratives des commissaires du Pouvoir Exécutif. Il rappelle aussi qu'une peine de forfaiture est infligée aux juges qui troublent de quelque manière que ce soit les opérations des corps administratifs. Le



premier assesseur du Juge de Paix du canton de Tubize a bel et bien commis un excès de pouvoir.

La victoire à l'issue du procès reste donc acquise aux idées de la révolution après un procès éclair de cinq semaines.

Jean-Paul CAYPHAS.

(1) D'après des études sur la période française réalisées par M. Luc-J. Dacosse. Ces études sont basées sur les archives de l'Administration Centrale du département de la Dyle aux Archives Générales du Royaume, malheureusement inconsultables pour le moment. Nous remercions vivement M. Dacosse pour son aimable collaboration. Voyez notamment son excellent article repris ci-dessous dans les sources.



« Votre sacrédieu de marquis d'Ittre fait tous les jours dire la messe dans son château », *tonne Guillaume Juminy, le nouveau commissaire du Directoire Exécutif, à l'agent municipal d'Ittre tout à fait médusé. Cette séance de l'Administration Municipale du canton de Tubize va être à la base d'un procès qui « montera » jusqu'à Paris. (Dessin à la plume de Catherine Cayphas).*

SOURCES

— Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château n° 55 : Procès intenté par le marquis de Trazegnies d'Ittre au commissaire du Directoire Exécutif près l'administration municipale du canton de Tubize en matière de réparation d'injures.
— Prosper Poullet, Les Institutions Françaises de 1795 à 1814. Essai sur les Origines des Institutions Belges contemporaines, Bruxelles, 1907.
— Luc-J. Dacosse, Un chariot pour la république (1er thermidor an IV - 13 pluviôse an V) dans Le Folklore Brabançon, juin 1989, n° 261.

FAUQUEZ ET SON CINEMA

En parallèle avec les cinés périphériques et agrémenté des « remembrances » d'un fana d'cinéma de 1923 à 1983

1. LE FAUQUEZ DES CARTOGRAPHES

Chercher Fauquez sur les cartes dites d'**Etat-Major** du siècle dernier et même du début de notre XX^{ème} Siècle, réserve bien des surprises.

Devant moi, une de ces cartes au 1/20.000. Les levés et nivellements sont de 1865 avec révision sur le terrain en 1879, 1891 et 1906. Topogravée à l'Institut Militaire à Bruxelles en 1913 et imprimée en couleur en 1926, elle a été utilisée comme matériel didactique dans les écoles normales durant les années 30.

Fauquez y est indiqué comme « **Hameau** » de l'ancienne commune d'ITTRE. Donc, exclusivement sur la rive droite de la Sennette. En voici les limites :

— Au **Nord** et à l'**Est :** Huleu et le chemin jusqu'au Croiseau.
— Au **Sud :** le Chemin du R'nau (*renneau* = borne, Emile Landercy), limite entre Ittre et Ronquières, qui part du Croiseau et descend vers le Château Fort et le Canal.
— A l'**Ouest :** la Sennette.

Ce Hameau, nommé Fauquez, à habitat clairsemé, est essentiellement agricole et coïncide avec le « bassin » hydrographique du Ry de Fauquez qui en a modelé le relief tourmenté avec ses champs, ses prés, ses haies et ses bosquets, à l'écart des routes fréquentées. Le hameau recouvre également pour partie la seigneurie de Fauquez qui, à la fin du 18ème siècle, occupait un territoire encore plus vaste.

LE RY DE FAUQUEZ

Il prend sa source au Sud du chemin du Croiseau, au lieu-dit « l'Epine » (altitude 120 m). C'est un peu plus au Sud que le cartographe a écrit en majuscule « **FAUQUEZ** » (entre 100 et 120 m). Un peu plus bas encore, nous lisons la « **Basse Fauquez** » *(èl Basse ou Basse Hollande).* C'est logique ! A l'altitude 75, le Ry de Fauquez reçoit les eaux d'un long ruisseau descendant de la ferme du « Petit Rapois » (près du Croiseau) et qui passe en contrebas de la ferme de la Drugnode. Le Ry n'a plus alors qu'à dévaler vers la Sennette : dénivellation totale de ± 60 m, sur une distance d'un peu plus de 2 km, d'où pente moyenne d'environ 25°/oo. Hier encore, il s'étalait en marécage au pied du Château Fort. Aujourd'hui, il disparaît plus docilement dans des canalisations à l'entrée de la cité Sainte-Ludgarde (Maroc) et termine sa course dans le canal. Son débit est faible et très irrégulier.

LA POPULATION

— D'après le recensement de 1856 - Commune d'Ittre - Huleu et Fauquez ensemble totalisent 639 habitants et 131 maisons.
— Au recensement de 1881 :
- Huleu seul a 325 habitants et 66 maisons.
- Fauquez seul a 360 habitants et 74 maisons.

Ce chiffre concerne le Fauquez ittrois et agricole. Ce serait une erreur de croire qu'il représente en priorité une population ouvrière travaillant à la papeterie Catala de Pont-à-Fauquez.

PROBLEME DE MAIN-D'OEUVRE

Quand Valentin Guilmot vint y installer sa papeterie en 1836, l'endroit était pratiquement désert. Papeterie comme verrerie, plus tard, souffriront toujours d'un manque de main-d'œuvre locale. Charles Catala pour pallier cette carence fera construire, sur Virginal, la première petite cité ouvrière (1880) qui se dissimule aujourd'hui derrière la fausse façade portant l'inscription « Dispensaire des Ouvriers ». Après lui, MM. Michotte et Brancart seront confrontés au même problème. Lorsque leur entreprise prendra de l'ampleur, ils se lanceront dans la construction d'habitations ouvrières capables d'héberger une main-d'œuvre extérieure - venant parfois de très loin - et qu'ils désirent garder sous leur égide.

N.B. : Les cartes de l'Institut Géographique Militaire de 1961 indiquent Fauquez dans la vallée entre le Château Fort et l'ex-écluse 28 (Rabot) mais toujours du côté de Ittre.

2. LE FAUQUEZ INDUSTRIEL

Le Fauquez dont je compte vous entretenir n'est pas celui des cartographes d'hier. C'est une agglomération qui s'est constituée au début de ce siècle, entre 1900 et 1938, autour des Verreries. Elle s'étale dans la vallée, escalade les versants, se perd sur les hauteurs. Cités et corons ne forment pas un ensemble unique, rationnel, cohérent (comme à Bois-du-Luc, par exemple). L'exiguïté des terrains à bâtir et la sévérité du relief l'interdisent d'ailleurs.

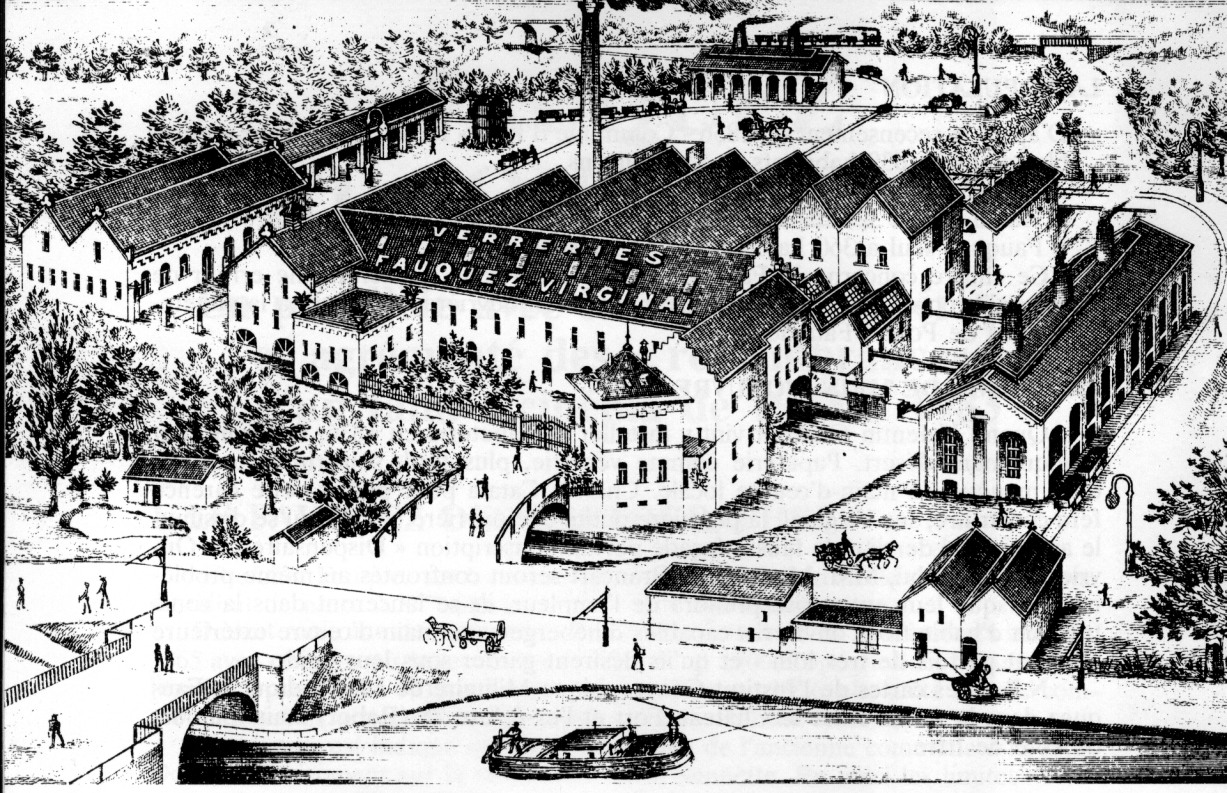
A. ADMINISTRATIVEMENT

Ce Fauquez industriel (usines + habitations) s'étend avant la fusion des communes sur 2 provinces et 3 communes :
— Au **Nord :** Virginal et Ittre, en Brabant (Entité d'Ittre).
— Au **Sud :** Ronquières, en Hainaut (Entité de Braine-le-Comte).

Sont situés :

1. SUR VIRGINAL (rive gauche de la Sennette) : le Château (?) Brancart, la villa de son fils Robert, la salle de fête, le dispensaire et l'économat (café de la Montagne); la rue Arthur Brancart qui monte en épingle à cheveux depuis le plateau de la gare jusqu'au viaduc du chemin de fer et au-delà vers l'école, les maisons voisines, l'avant-corps de l'Eglise et la Cité Saint-Michel (côté droit du chemin vers Virginal).

2. SUR ITTRE (rive droite) : deux blocs d'habitations face à face au pied du Château Fort (les travaux du 3ème Canal - 1964 - les ont fait disparaître); quelques rares maisons (cordonnier, café...) adossées aux rochers du château et la Cité Sainte-



Les Verreries de Fauquez vers 1900. On voit à gauche la première cité ouvrière bâtie par Charles Catala en 1880. La route passait alors dans la cour des bureaux et de la maison qui sera celle d'Arthur Brancart. (Collection Raoul Delmotte).

Ludgarde (1925) géométriquement conçue près de l'ancienne briqueterie : dix blocs de deux maisons (9 sur Ittre, 11 sur Ronquières).

3. SUR RONQUIERES (au Sud d'Ittre et de Virginal) : les 11 maisons précitées; le quartier Madot (1930) le long de l'ancien chemin vers Ronquières. Sur la rive gauche, partant de Pied'eau vers la gare de Fauquez, la Cité Saint-Laurent (1930) le long du chemin de fer; le vieux hameau d'Halvaux et tout au-dessus, le corps de l'Eglise et les habitations sur la gauche de la rue Arthur Brancart, vers Virginal.

N.B. : Le Fauquez industriel n'est donc

— Ni un village - ce qui suppose une dominante agricole.

— Ni une commune - ce qui implique la présence d'une administration communale et d'un bourgmestre.

B. CONSEQUENCES

1. La situation quasi surréaliste de l'agglomération explique **la complexité des problèmes** auxquels les patrons verriers ont été confrontés lorsqu'ils ont eu à traiter avec 3 administrations communales et 3 administrations provinciales différentes, pas nécessairement amies entre elles, ni obligatoirement favorables aux chefs d'entreprises. Le siège social de l'usine est sur Virginal ainsi que la plus grande partie des maisons, des bureaux et des monuments. Arthur Brancart aurait eu la

tâche grandement facilitée s'il était parvenu à être bourgmestre de Virginal (à l'exemple de Charles Catala qui fut *« mayeur dè Vèsnau »* de 1883 à 1920 et d'Emile Michotte, son associé, qui fut *« mayeur dè Ronquyir »* de 1909 à 1921). S'il a échoué sur ce point, son fils Robert, époux d'une Virginaloise, réussira la gageure.
2. On comprend mieux aussi pourquoi les 3 communes-mères ont témoigné **si peu d'empressement** à se mettre en frais pour cette portion excentrique de leur territoire, sachant d'avance que tout investissement de l'une d'elles profiterait immanquablement aux deux autres et en toute priorité à la seule industrie verrière (école, église, voirie, monument, salle de fête...).
3. Et voilà pourquoi il fut laissé aux patrons de l'usine la quasi totale liberté de prendre toutes les initiatives qu'ils jugeaient utiles à leur agglomération, pourvu que ce soit la Verrerie qui paie.

Les **patrons** passèrent ainsi aux yeux de la population comme les **maîtres incontestés** du Fauquez industriel dont ils étaient à la fois les employeurs de main-d'œuvre et les propriétaires fonciers des habitations.

N.B. : La large autonomie dont bénéficiaient les principautés situées loin du pouvoir central, aux frontières mal définies des Etats, est un phénomène bien connu dans l'Histoire.
4. Cette **communauté nouvelle,** originale, implantée aux confins de nos villages et complètement différente d'eux par sa structure ouvrière et la disparité de sa population, se développa un peu repliée sur elle-même et souvent incomprise. Elle trouva son unité dans le travail à la même usine, la cohabitation dans les mêmes quartiers, bénéficiant au même titre de la prospérité de l'entreprise et du paternalisme de ses dirigeants, fréquentant la même école, la même église, participant aux mêmes loisirs : équipes sportives, société de musique, cercle dramatique et... **Cinéma.**

Nous y voilà enfin !

3. LE CINEMA FORAIN DANS LA REGION

13 FEVRIER 1895

Les frères Lumière font breveter un nouvel appareil : le **CINEMATOGRAPHE,** capable de servir à la fois aux prises de vue, à la projection sur un écran et au tirage. Le **28 DECEMBRE,** ils organisent à Paris, dans le sous-sol d'un **« GRAND CAFE »,** la première séance de cinéma publique et payante. Douze petits films de 15 mètres, en noir et blanc; durée totale 1/2 heure; entrée 1 franc français. Les titres ? La Sortie d'une Usine, l'Entrée d'un Train en Gare, le Déjeuner de Bébé... et quelques jours plus tard, l'Arroseur Arrosé...

1er MARS 1896

Le cinématographe est à **BRUXELLES** qui suit toujours Paris de très près depuis que le télégraphe, le téléphone et les trains express relient entre elles les deux Capitales.

Les frères Lumière ne croient pas en l'avenir de leur invention. Les frères Pathé, si ! Ils hantent déjà les foires en exhibant le phonographe d'Edison. Ils y ajoutent le cinéma nouveau et font de si bonnes affaires qu'ils construisent bientôt des studios à Vincennes où ils tournent quantité de petits films dans le but de les vendre ou de les louer aux forains qui les projettent dans d'obscures « baraques ».

C'est sous cette forme que, de Paris via Bruxelles, le cinéma vient à notre dé-

couverte. Il apparaît dès la fin du 19ème siècle dans notre région lors de **GRANDES FOIRES** qui durent 3 semaines (Nivelles, Braine-le-Comte) ainsi que dans les **KERMESSES** des villages industrialisés (Tubize, Ecaussinnes) où une nombreuse clientèle lui est assurée.

1902

Le cinématographe n'a de succès que durant la dernière semaine de la Foire de Novembre à Braine-le-Comte. Le soir de clôture, on doit refuser du monde. « Et pourtant », écrit un journaliste, « l'appareil était vieillot, les images tremblaient et les films étaient tellement usés que parfois on ne distinguait plus bien les personnages ». Notons que l'appareil était actionné à la main et que la pellicule tombait dans un panier avant d'être rebobinée par la suite.

1904

Ls édiles communaux et l'Association des commerçants de Braine-le-Comte traitent avec un entrepreneur d'Anvers pour offrir à la population, le lundi de la kermesse de septembre, une **Grande Fête Cinématographique de Nuit** (1ère séance de cinéma à l'**ELECTRICITE,** sur la place de la Gare. Pas moins de 36 films de quelques minutes : documentaires, comiques, drames, féeries...

1905

Kermesse de septembre à Ecaussinnes-Lalaing, séance cinématographique et **ILLUMINATION** du Château Fort.

Au cours des ans, les appareils se perfectionnent et les images se stabilisent. « Il ne leur manque que la parole ! » s'exclame le journaliste.

1908

A Ronquières, lundi de la Kermesse (10 août), séance **en plein air** sur un **écran de 100 m²** (Maison Belot, Bruxelles).

Idem à Ecaussinnes-d'Enghien le 30 août.

N.B. : A l'exposition de Paris en 1900, des films de 75 mm avaient déjà été projetés sur une **toile de 20 m de large** (l'écran normal étant de 3 m × 4 m).

En été, de petits cinémas de plein air s'installent parfois sur la place des villages, le jour de la Kermesse. J'en ai encore vu un vers 1928. Le forain délimitait son territoire par des cloisons de toile et la projection commençait à la tombée de la nuit. Par gentillesse, le carrousel-galopant voisin baissait un peu l'intensité de son orgue mécanique ou électrique et il ne restait plus aux spectateurs qu'à faire une prière pour qu'il ne pleuve pas !

Toujours en 1908, le cinéma **PATHE FRERES** s'installe sur la Grand-Place de Braine-le-Comte, avec films inédits. Des reporters, chasseurs d'images, sillonnaient les Continents pour rapporter les premiers documents filmés de l'Histoire du Monde.

Le **Goûter Matrimonial d'Ecaussinnes-Lalaing** fut filmé en 1913 par Gaumont et Pathé associés.

N.B. : Le cinéma de foire continuera longtemps à jouir d'une belle popularité. La presse régionale en signale encore un, en 1932, à Braine-le-Comte (l'année où démarre le ciné parlant).

*« ... Extérieurs éblouissants de milliers de lampes électriques, les **seules** ampou-*

les blanches de la foire au moment où presque toutes les loges s'éclairent encore à la lumière blafarde du pétrole ou de l'acétylène peu odorant... ».
(Feuille d'annonce du 6 novembre 1932).

Qui l'eût cru ? Mais je me souviens que Braine avait encore des réverbères comme éclairage public !

1913

Le 9 mars, Oisquercq après Rebecq, annonce une séance de 12 vues (views : films de 5 à 10 minutes).

- **1 vue :** le journal cinématographique (faits divers).
- **4 vues :** des drames.
- **5 vues :** des comiques.
- **1 vue :** un documentaire.

« ... Les dames sont priées d'enlever leur chapeau » !

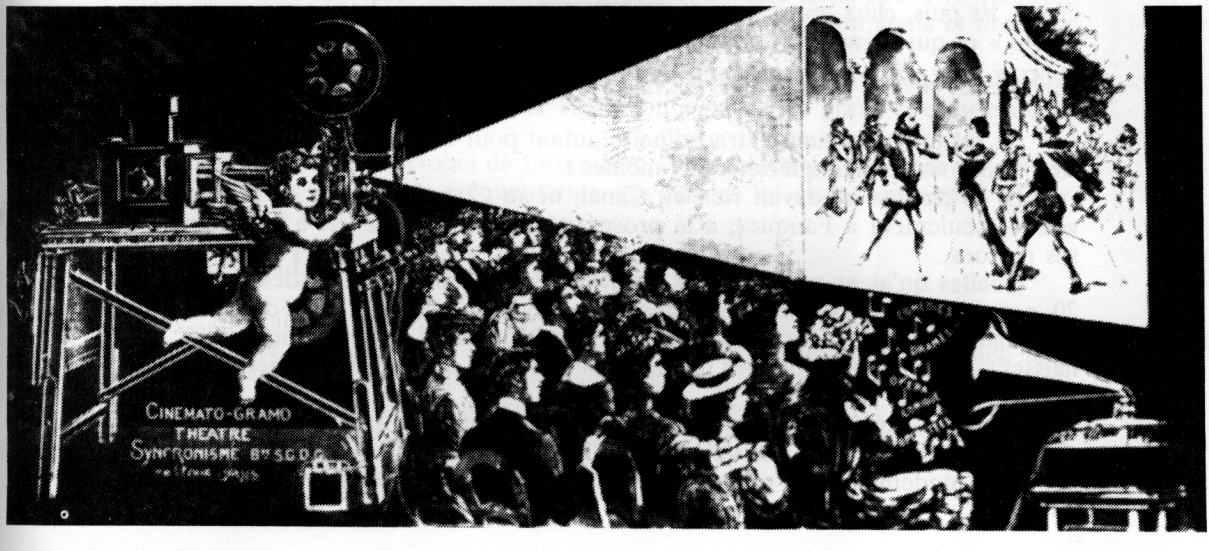
4. LE CINEMA EN SALLE

Mais l'avenir du cinéma n'est pas dans les foires. En 1905 déjà, le 12 novembre, lors de la première conférence de l'Extension Universitaire Belge en la salle du Casino à Braine-le-Comte, le R.P. Du Bail, licencié en sciences physiques, parle du « Cinématographe » et de « Ses Applications », avec expériences à l'appui et projections lumineuses (50 centimes les Premières, 25 centimes les Galeries).

On se rend compte qu'on tient là un instrument précieux propre à être utilisé dans le domaine des loisirs, de l'éducation populaire, de l'instruction publique et de... l'Art. L'expression « 7ème Art » est de Ricioto Canudo, critique italien (vers 1920).

Avec peu de matériel (un projecteur, un écran, une bobine) et peu de main-d'œuvre (un opérateur), on peut offrir un spectacle de qualité n'importe où, dans le plus modeste village, pourvu qu'il y ait de l'électricité. Les salles de fêtes, de bal, de réunion, de gymnastique..., qui ne s'animent que quelques dimanches par an, accueillent volontiers le cinéma d'un jour ou de quelques semaines.

C'est dans les foires et kermesses que le cinéma apparaîtra chez nous à la fin du 19ème siècle. (Collection Jean-Paul Fiévet).



NOVEMBRE 1905

Le Cercle Saint-Joseph, rue Basse, à Braine-le-Comte, annonce la projection du « Courrier de Lyon » - film de 1904.

MARS 1910

Le « Cinéma Pathé » revient à Braine mais s'installe cette fois dans la grande salle du Cercle Libéral (futur Royal Cinéma).

PAQUES 1910

Un cinéma est l'hôte pour 2 jours du Théâtre des Variétés (Ecaussinnes-Sud). Celui-ci deviendra, en 1913, le « Cinéma Wallon ».

1913-1914 A ECAUSSINNES

Durant la période d'hiver, le « Cinéma Géant » s'installe à la Maison du Peuple et peut se prévaloir de faire salle pleine à chaque séance (600 places). En janvier 1914, s'ouvre un éphémère « Cinéma du Far-West » (futur Cinéma Royal). C'est donc dès avant 1914 que s'ouvrirent les **premières salles permanentes** de la région (Bruxelles avait eu la sienne en 1904).

Si deux cinémas voisins sont en compétition, leur concurrence s'exerce à grand renfort de tombolas gratuites, d'intermèdes comiques troupiers, de chanteuses d'opéra ou de prestidigitateurs... Car la clientèle potentielle est longue à se décider, question :

— Argent pour les humbles (50 centimes la place pour des familles nombreuses, c'est beaucoup).
— Convenances pour les B.C.B.G.
— Pour d'autres, réticences idéologiques ou confessionnelles envers la commercialisation sauvage d'un mode d'expression dont on ne peut encore évaluer l'impact sur la population.

Les Cercles politiques, philanthropiques, religieux ou laïcs ont recours au cinéma pour illustrer les causeries de leurs conférenciers ou pour animer les fêtes de Saint-Nicolas, Noël, 1er mai... Afin de se démarquer des cinémas ordinaires, ils axent leur action sur la « Famille », entrées gratuites ou dérisoires, cadeaux pour les enfants, concours où tout le monde gagne...

... Et puis, chez nous, il y eut **FAUQUEZ** avec son cinéma « pas comme les autres » et qui grand bien nous fit !

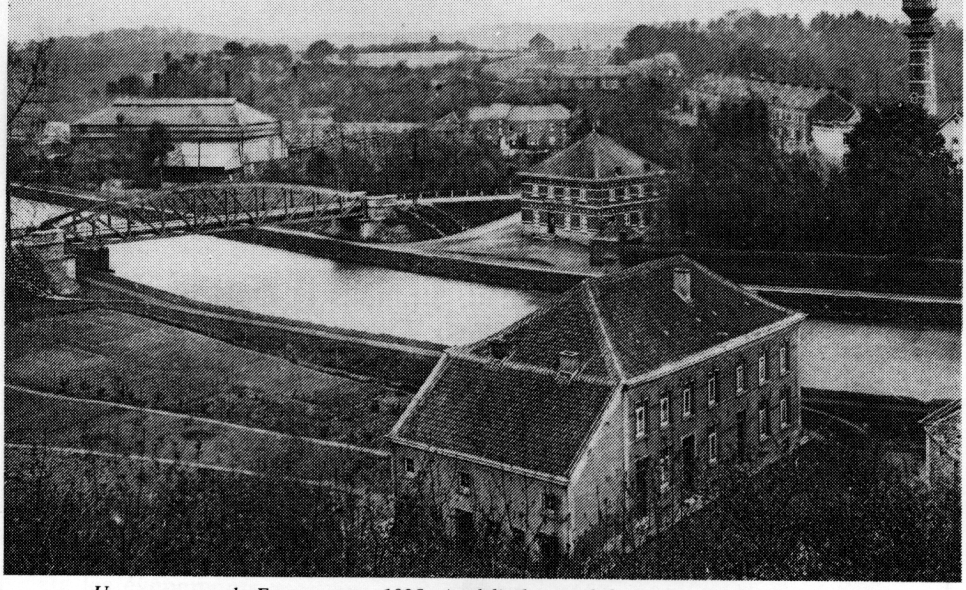
5. SILENCE, ON TOURNE !

Ce fut un événement extraordinaire autant pour les villageois proches de l'usine que pour les Fauquéziens eux-mêmes !

Et ce cinéma ne devait rien au Canal, ni au Chemin de Fer, ni aux villages voisins, seulement à Fauquez, à la prospérité de ses verreries et à la volonté de ses patrons.

Quelles qu'aient pu être leurs motivations, le résultat est là : dès les années 20, nous avons pu assister à des séances régulières de cinéma - dans des salles remarquables, gratuitement ou presque - et participer ainsi à l'évolution du 7ème Art naissant, au même titre que les habitants des villes et des cités industrielles, si souvent privilégiés.

Jamais aucun exploitant de salle indépendant ne serait parvenu à rentabiliser pareille entreprise dans nos villages. Les timides tentatives qui eurent lieu restèrent sans lendemain. Nos populations n'y étaient pas préparées. Le monde agrico-



Un panorama de Fauquez vers 1925. Au-delà du canal, la cantine des ouvriers. A gauche du pont, les bâtiments de la Céramique ou usine à verres spéciaux. L'église n'est pas encore construite.

le avait ses loisirs propres, adaptés à la vie rurale et qui avaient fait leurs preuves depuis des générations. Les gens qui se piquaient de culture préféraient le théâtre, les concerts et n'avaient que mépris pour cette attraction populaire liée au monde industriel. Mais pour nous, c'était bien autre chose...

— **Merveilleux moulin à images animées** se substituant tout d'un coup à notre pauvre univers photographique : quelques portraits de famille accrochés au mur de la salle à manger, quelques rares photos rangées dans la boîte aux souvenirs et qu'on était tout fier d'exhiber aux grandes occasions.

— **Lucarne magique** sur le monde et la vie que les illustrations figées de nos livres classiques et des journaux quotidiens ne nous laissaient qu'entrevoir; source inépuisable de connaissances et d'histoires livrées ainsi comme en se jouant à l'imagination vagabonde d'une jeunesse avide d'élargir ses horizons.

— **Palais des illusions** où on se retrouve à date et à heure fixes, pour rire, pleurer, rêver ou aimer dans l'obscurité complice des plus intimes sentiments et des plus tendres aveux.

— **Heures exquises** où le spectateur laissant au vestiaire son manteau d'apparence et son panier de soucis, se présente l'âme toute neuve au grand spectacle de la Comédie Humaine.

Albert Camus (Prix Nobel de Littérature 1957) déclarait jadis dans une interview à la télévision que la fréquentation des **Stades** lui avait **tout** appris ! Pour nous, ce fut le **CINEMA... !**

6. LA SALLE PRIVEE DE FAUQUEZ

Le plus ancien document sur le cinéma de Fauquez, actuellement à ma connaissance, est le programme d'une séance cinématographique qui a eu lieu le 4 janvier 1914. J'en ai pris note à la sauvette lors de l'Exposition « Fauquez revit » en 1985 et vous le restitue aujourd'hui sous une forme plus carrée qui correspond mieux aux dimensions de notre revue. Quelques lacunes ou incorrections ont pu toutefois s'y glisser.

Le Cercle Philanthropique des Ouvriers de et à Fauquez

Séance (s) Cinématographique (s)
Dimanche 4 janvier 1914 à 5 h du soir

Pathé Journal - Actualités

Le Courrier de Lyon de Moreau, Sirandus et Delacour (drame)
avec M. Ravet (Lesurques), Dieudonné, Tréville

La Petite Fonctionnaire - Comédie d'Alfred Capus

Faust en couleur (2 parties) d'après Goethe
Adaptation et mise en scène de Fagot et Andréani

Boxeur par Amour de Max Linder
(Suivait pour chaque film, un court résumé de l'action)

*
**

Entrée gratuite pour le personnel et les membres de leur famille

*
**

Défense de fumer dans la salle

*
**

Les Etrangers paieront 25 centimes au profit des œuvres

*
**

Les hommes sont priés de rester debout,
les places assises sont réservées aux femmes et aux vieilles personnes,
les bancs sont pour les enfants

*
**

Secrétaire, **Directeur,**
A. RAMU. **J. GIOT.**
Président, **Trésorier,**
E. RENARD. **A. GEEREGDE.**

Commissaires : C. BAUDHUIN, L. LEEMANS, J. WILLIAM, E. SMOES, E. MEMBREZ, L. FONTAINE.

1. PETIT COMMENTAIRE PRELIMINAIRE

La qualité du faire-part et du programme proposé nous porte à croire que nous avons affaire à un événement exceptionnel. La date du premier dimanche de l'année peut signifier qu'il s'agit de la « Première » d'une série. Mais il est vraisemblable qu'il y avait déjà eu sporadiquement des séances antérieures. La mé-

moire collective n'en a gardé aucun souvenir.

Comme les hommes sont priés de rester debout, la durée de la séance ne devait pas excéder une heure et demie, ni se répéter souvent. La guerre 1914-1918 éclatera d'ailleurs 7 mois après.

2. LA PREMIERE SALLE DE FETE

Elle fut construite en 1912, la même année que le bâtiment de gare privée tout proche.

3. LE CERCLE PHILANTHROPIQUE DES OUVRIERS

Il répondait aux vœux d'Arthur Brancart, le patron, qui « tenait à associer le personnel aux œuvres le concernant ». Son paternalisme à connotation pédagogique était bien dans la ligne des patrons philanthropes de la fin du siècle précédent et du début du 20ème siècle. Sur ce plan, il n'était donc pas un novateur, comme on l'a parfois écrit.

4. LE PATHE JOURNAL

Avec son emblème, le Coq coqueriquant, il apparaît à Bruxelles dès 1906 et relate les événements parisiens et mondiaux.

— En Province, avec un retard énorme !

— Pour nos gens, c'est sans importance. Tout est neuf, tout est découverte. Il n'y a ni radio, ni T.V. Même pas de scolarité obligatoire. Seulement la « bonne presse » diffusée dans la cité.

5. LE COURRIER DE LYON

Drame bouleversant d'une erreur judiciaire suite à l'attaque d'une malle-poste sous la Révolution Française. Film de 122 m (1904), durée d'un quart d'heure environ (voir Braine-le-Comte 1905).

6. LA PETITE FONCTIONNAIRE

Pièce d'Alfred Capus, auteur dramatique puis Académicien. Les cinéastes aiment puiser dans le répertoire du théâtre populaire et classique. Pour aider à la compréhension, tous les films muets comportent des cartons intercalaires avec une courte explication écrite ou en embryon de dialogue.

7. FAUST

Il s'agit de l'œuvre de Goethe et non de l'opéra de Gounod. La coloration de la pellicule se faisait image par image par des équipes de femmes munies d'un pinceau minuscule et d'un pochoir.

8. BOXEUR PAR AMOUR (1912)

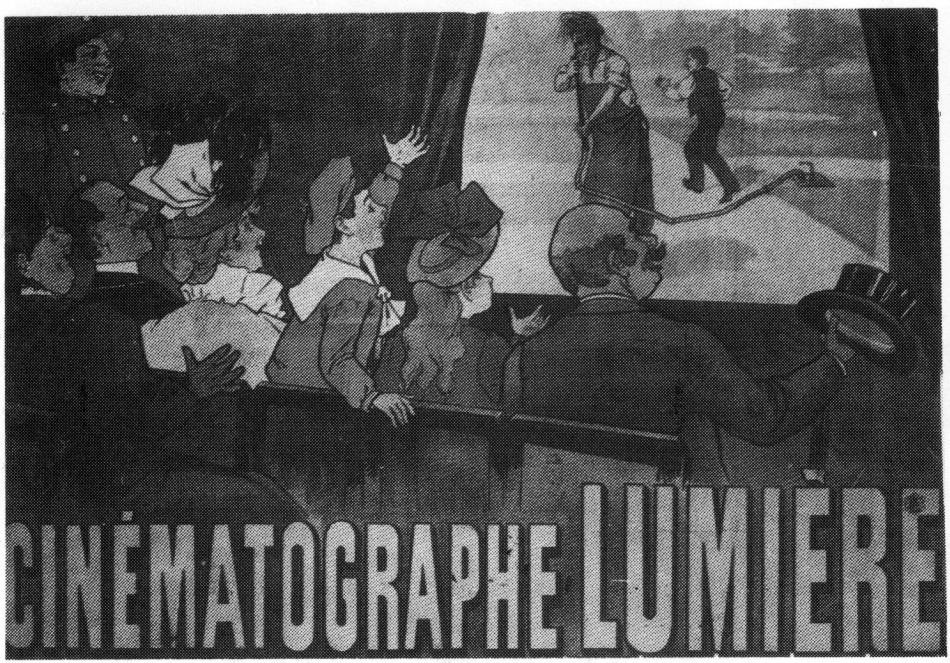
Avec Max Linder, nous voici dans du vrai cinéma où l'image se suffit à elle-même. Premier grand comique français, il crée le personnage de Max, un dandy, qui se tire toujours avec élégance des situations les plus burlesques. Comme Charlie Chaplin, il écrivait ses propres scénarios.

N.B. : Quand on repasse ces films aujourd'hui, ils nous donnent l'impression d'avoir été filmés à l'accéléré. Pas du tout ! La prise de vue et la projection se faisaient alors à la vitesse de 16 images par seconde. Nous les projetons à 24 images/seconde pour des raisons de lecture magnétique. Ce sont donc nos appareils qui caricaturent les artistes d'autrefois et parfois les ridiculisent.

Gaston NEUKERMANS.







Edit. responsable : J.-P. Cayphas, rue Basse, 14 - 1460 Ittre